

Pôle Attractivité, Culture et Territoire
Direction des Mobilités

24 JAN. 2022

2021-DM 1438. ~~1579~~

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Approbation du bilan de la concertation publique relative au projet de création de l'avenue de la Liberté à Clichy (92) et Saint-Ouen (93).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Voirie routière,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 103-2, L. 103-3 et L. 103-4 ainsi que l'article R. 103-1,

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 relatif au lancement de la concertation préalable concernant le projet de création de l'avenue de la Liberté,

Vu le bilan de la concertation annexé au présent arrêté,

Sur proposition du directeur général des services du Département,

ARRETE

- Article 1 :** Approuve le bilan de la concertation préalable concernant la création de l'avenue de la Liberté à Clichy (92) et Saint-Ouen (93) joint en considérant que :
- Une solution d'aménagement prévoyant la création d'une piste cyclable continue et située d'un même côté du projet sur tout son linéaire devra être recherchée,
 - Les itinéraires piétons seront rendus plus confortables notamment dans leur tracé,
 - Les places de stationnement public initialement prévues au projet seront remplacées, en accord avec les villes et les exploitants du domaine public, par des aménagements paysagers et végétaux, les possibilités d'infiltration des eaux pluviales étant privilégiées,
 - Les aménagements paysagers et végétaux seront amplifiés partout où cela sera possible notamment dans l'objectif de réduire la perception routière de la voie, de limiter l'effet de coupure urbaine et de lutter contre les îlots de chaleur,
 - Le principe d'un site propre bus est confirmé,
 - Un travail d'homogénéisation du projet sur les deux villes (exploitants différents) sera conduit,
 - La concertation continue sera poursuivie avec les acteurs institutionnels locaux et les exploitants du domaine public tout au long du projet.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au contrôle de légalité, affiché dans les locaux du département des Hauts-de-Seine et publié au recueil des actes administratifs.

Le Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine,

Georges Siffredi

Vous pouvez contester la présente autorisation en formant dans le délai de deux mois à compter de son affichage, un recours administratif auprès du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : Conseil départemental des Hauts-de-Seine – 92731 Nanterre Cedex. Ce recours administratif interrompt le délai de recours contentieux jusqu'à l'intervention d'une décision expresse ou implicite.

Le silence gardé pendant deux mois à la suite de ce recours vaut décision implicite de rejet. Vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le Tribunal administratif.

Vous pouvez également contester directement la présente autorisation dans le délai de deux mois à compter de son affichage, en formant un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4, boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise.

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (informations d'accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>)

Création de l'avenue de la
Liberté à Clichy (92) et Saint-
Ouen (93)
Bilan de la concertation préalable
(projet)

Mairie de
Saint-Ouen
sur-Seine



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

www.hauts-de-seine.fr

SOMMAIRE

Introduction générale	2
1. Le projet d'aménagement proposé par le Département	2
a) Les grandes caractéristiques du projet.....	2
b) Les aménagements proposés.....	2
2. Objectifs, périmètre et modalités de la concertation préalable.....	3
a) Les objectifs de la concertation préalable.....	3
b) Les modalités et le périmètre de la concertation.....	3
3. Le dispositif mis en place lors de la concertation	4
a) Le dispositif d'annonce de la concertation.....	4
b) Le dispositif d'information.....	4
c) Le dispositif de participation.....	7
4. Synthèse quantitative des expressions du public	8
a) Chiffres clés de la participation.....	8
b) Chiffres clés des thèmes d'expression.....	8
5. Analyse des contributions recueillies	9
a) Thème 1 : Le projet dans ses grandes lignes.....	9
b) Thème 2 : Les déplacements et le stationnement.....	10
a. Sous-thème 2a : Les déplacements piétons.....	10
b. Sous-thème 2b : Les déplacements automobiles et le stationnement.....	11
c. Sous-thème 2c : Les déplacements vélo.....	12
d. Sous-thème 2d : Les déplacements bus.....	13
c) Thème 3 : Les aménagements thématiques.....	13
a. Sous-thème 3a : Aménagements paysagers et végétalisation.....	13
b. Sous-thème 3b : Préoccupations écologiques.....	14
c. Sous-thème 3c : Aménagements commerciaux.....	14
Conclusion	16

Introduction générale

Une voie nouvelle va être créée sur les communes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine, entre le rond-point du Général Roguet à Clichy et le boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen-sur-Seine. Cette voie structurante accompagnera le renouvellement urbain du secteur constitué en grande partie de friches industrielles.

Ce projet s'étend sur un linéaire de 750 mètres environ, aujourd'hui inoccupé, du carrefour giratoire en sortie du pont de Gennevilliers, côté ville de Clichy, jusqu'à la gare de Saint-Ouen (RER C et ligne 14 du métro) située le long du boulevard Victor Hugo, côté ville de Saint-Ouen-sur-Seine.

Les travaux sont envisagés sur 2 ans (de 2024 à 2026) et visent à répondre aux besoins croissants de mobilité et de desserte de nouveaux quartiers, tout en garantissant un développement harmonieux aux villes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine. Le projet prévoit de nombreux aménagements paysagers de qualité visant à améliorer le confort de vie des habitants et riverains.

1. Le projet d'aménagement proposé

a) Les grandes caractéristiques du projet du projet soumis à concertation

Le secteur entourant le projet de l'avenue de la Liberté prévoit des programmes de grande ampleur (Zac de l'écoquartier des Docks à Saint-Ouen-sur-Seine, projet urbain de la ville de Clichy, côté Seine), l'arrivée de nouvelles dessertes de transports en commun (prolongement de la ligne 14 du métro, création d'une correspondance avec le RER C en gare de Saint-Ouen), ou encore la création prochaine du Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord. Pour accompagner efficacement le développement urbain de ce territoire et répondre aux besoins croissants en termes de déplacements de transit comme de desserte de proximité, notamment vers les nouveaux quartiers, la création d'une nouvelle avenue s'avère essentielle. Celle-ci répondra aux quatre objectifs suivants :

- adapter la desserte routière aux projets urbains de demain ;
- absorber en partie le trafic actuel et futur généré par les nouveaux programmes immobiliers et équipements ;
- garantir un développement harmonieux aux villes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine ;
- améliorer la qualité de vie avec des aménagements qualitatifs et paysagers soignés.

La création de l'avenue de la Liberté prévoit d'améliorer les déplacements de tous les usagers en garantissant des itinéraires plus adaptés, facilités et plus sécurisés.

Par ailleurs, cette nouvelle avenue se raccordera à la place rectangulaire, aménagement envisagé dans le cadre du projet urbain de la ville de Clichy et marquant l'entrée de ville. Ce dernier aménagement reste à mieux définir dans les phases ultérieures d'études. Cette cohérence entre les deux projets permettra de disposer d'un environnement urbain renouvelé et cohérent jusqu'à la Seine, de faciliter les liaisons entre tous les modes de déplacement tout en revalorisant l'entrée de ville.

b) Les aménagements proposés

La création de l'avenue de la Liberté consistera en plusieurs aménagements :

- une voie à double sens de circulation (une file par sens de circulation) ;

- 65 places de stationnement réparties sur le linéaire du projet (à affiner et répartir en fonction des souhaits des villes), essentiellement situées côté ville de Clichy ;
- 7 intersections sécurisées avec le giratoire du Général Roguet, les rues Pierre, de Clichy, Galien, Dulcie September, Nadia Guendouz et le boulevard Victor Hugo, grâce à la mise en place de carrefours à feux tricolores et de traversées piétonnes protégées ;
- une voie de site propre pour les bus ;
- une piste cyclable bidirectionnelle séparée des autres circulations ;
- des cheminements piétons sécurisés, par des traversées et de larges trottoirs, accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- des aménagements qualitatifs et paysagers avec l'implantation d'arbres d'alignement de part et d'autre de la future avenue et d'une surface végétalisée humide permettant d'infiltrer une partie des eaux de ruissellement tout en ayant un effet bénéfique sur la biodiversité.

2. Objectifs, périmètre et modalités de la concertation préalable

a) Les objectifs de la concertation préalable

Entre le 12 avril et le 21 mai 2021, l'aménagement de l'avenue de la Liberté a été soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. À cette occasion, le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Saint-Ouen-sur-Seine ont élaboré, en accord avec les partenaires du projet, un dispositif d'information et de participation afin de recueillir l'avis du public.

À l'issue de la concertation, le Département procède à l'élaboration de ce présent bilan qui synthétise l'ensemble des avis et observations émis par les contributeurs. Les conclusions issues de la concertation préalable seront prises en compte dans la poursuite du projet et la réalisation d'études complémentaires.

b) Les modalités et le périmètre de la concertation

La décision de soumettre le projet à la concertation préalable et ses modalités d'organisation ont fait l'objet d'un arrêté du Président du Conseil départemental en date du 9 avril 2021. Les dates de la concertation y ont été fixées du 12 avril au 21 mai 2021. Les modalités suivantes ont été définies :

- mise à disposition d'un dépliant de présentation du projet disponible en version papier dans les mairies de Clichy et de Saint-Ouen-sur-Seine, et en version numérique sur le site Internet du Département (www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/les-grands-projets/la-voirie-departementale/amenagement-de-lavenue-de-la-liberte) ou en version papier dans les mairies de Clichy et de Saint-Ouen-sur-Seine,
- mise à disposition de panneaux d'exposition présentant le projet, consultables et téléchargeables sur le site internet du Département ;
- mise à disposition, dans chacune des mairies de Clichy et de Saint-Ouen-sur-Seine, d'un registre papier permettant de recueillir les observations du public ;

- mise à disposition sur le site internet du Département d'une page dédiée au projet intégrant un module de formulaire permettant de recueillir les observations du public.

3. Le dispositif mis en place lors de la concertation

a) Le dispositif d'annonce de la concertation

Le tract

Un tract de la concertation au format A5 a été conçu pour annoncer la concertation. Le document a été distribué en 55 937 exemplaires dans les boîtes aux lettres des riverains situés à proximité du projet ainsi que dans les mairies de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine et à l'accueil de certaines entreprises riveraines du projet.



b) Le dispositif d'information

Le dépliant

Un dépliant de 6 pages au format 10x21 cm a été élaboré pour présenter le projet et les modalités de la concertation auprès du public. Il a été imprimé en 56 687 exemplaires pour mise à disposition du public dans les mairies de Clichy et de Saint-Ouen-sur-Seine, ainsi qu'à l'accueil de certaines entreprises riveraines du projet et dans les boîtes aux lettres des riverains. Une version numérique était également téléchargeable sur la page Internet dédiée au projet.



Les panneaux d'exposition

Afin de préciser le projet, le Département des Hauts-de-Seine a réalisé 7 panneaux d'exposition présentant les objectifs, les enjeux, les aménagements du projet ainsi que les modalités de la concertation. En raison du respect des conditions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, ces panneaux d'exposition ont donc été mis à disposition du public en ligne, sur la page Internet dédiée au projet.

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021

Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine

Aménagement de l'avenue de la Liberté
Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine

DONNÉZ VOTRE AVEU

Une voie nouvelle va être créée par le Département des Hauts-de-Seine sur les communes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine, entre le rond-point de Gabriel Rogeau à Clichy et le boulevard Victor Hugo à Saint-Ouen-sur-Seine. Cette voie structurante accompagnera le renouvellement urbain du secteur constitué en grande partie de bâties individuelles.

Ce projet qui s'étend sur une linéaire de 700 mètres environ, a pour ses travaux un budget estimé sur 2 ans (de 2024 à 2025) à hauteur de 10 millions d'euros. Ce projet a pour objectif de garantir un développement harmonieux des villes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine et de favoriser des aménagements paysagers adaptés pour améliorer le confort de vie des habitants.

www.hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021

Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine

Un aménagement essentiel

Pour accompagner efficacement l'actuel développement urbain du territoire et répondre aux besoins croissants de mobilité et de desserte de nouveaux quartiers, la création d'une nouvelle avenue s'avère essentielle.

Créer l'avenue de la Liberté, c'est répondre à quatre objectifs :

- Adapter la desserte existante** aux besoins croissants de mobilité. Le réseau existant ne répond pas à la demande de la ville de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine. La création de l'avenue de la Liberté permettra de répondre à ces besoins et de faciliter les déplacements des habitants.
- Garantir un développement harmonieux** des villes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine. L'aménagement de la future avenue s'inscrit dans le cadre de la politique de renouvellement urbain de la commune de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine.
- Améliorer la qualité de vie** des habitants. L'aménagement de la future avenue permettra d'améliorer la qualité de vie des habitants en créant de nouveaux espaces publics et en favorisant des aménagements paysagers adaptés.

www.hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021

Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine

Faciliter les déplacements

La création de l'avenue de la Liberté permettra de faciliter les déplacements des habitants en créant de nouveaux espaces publics et en favorisant des aménagements paysagers adaptés.

Le projet de création de l'avenue de la Liberté est un projet structurant pour les communes de Clichy et Saint-Ouen-sur-Seine. Il permettra de répondre aux besoins croissants de mobilité et de desserte de nouveaux quartiers, et de favoriser un développement harmonieux des villes.

www.hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021
Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine

Créer un cadre de vie plus agréable

Des aménagements paysagers s'inscrivent agréablement le paysage urbain, souligner le tracé de la voie et organiser les déplacements piétons tout en favorisant la préservation de la biodiversité.





www.hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021
Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine



Une voie nouvelle cohérente avec le projet urbain de Clichy

Étirement articulé avec le projet urbain de la ville de Clichy (et le ZAC de l'Écoquartier des Dockes à Saint-Ouen-sur-Seine), la nouvelle avenue se raccorde sur la place carée envisagée dans le cadre du projet commercial.

Cette cohérence entre le projet fait passer les hauteurs de Seine (sur les modes de déplacements avec le pont de Gennevilliers et les quais de Seine) et aménage l'acheminement de la voie.

www.hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021
Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine

Un projet partenarial

Ce projet concerne plusieurs territoires et implique des compétences et acteurs différents. Pour simplifier l'action, un montage administratif spécifique réunissant les acteurs concernés a été mis en œuvre.

Ce projet est :

- Le projet est porté par les collectivités et leurs adhérents, à savoir une association de concertation. Le Département des Hauts-de-Seine assure le cadrage général et les actions opérationnelles, les travaux de terrain et la mise en œuvre.
- Le projet est porté par le conseil municipal de Clichy et le conseil municipal de Saint-Ouen-sur-Seine.
- Le projet est porté par le conseil municipal de Clichy et le conseil municipal de Saint-Ouen-sur-Seine.
- Le projet est porté par le conseil municipal de Clichy et le conseil municipal de Saint-Ouen-sur-Seine.

Le financement :

Le projet est financé par le Département des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France dans le cadre de la participation du PS2L.

Budget total : 10 M €

72% par le Département (7,2 M €)

24% par la Région Île-de-France (2,4 M €)

4% par les communes (0,4 M €)

www.hauts-de-seine.fr

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

CONCERTATION DU 12 AVRIL AU 21 MAI 2021
Création de l'avenue de la Liberté
Clichy - Saint-Ouen-sur-Seine

Prenez part au dialogue !

L'aménagement de l'avenue de la Liberté est soumis à concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme.

Le Département des Hauts-de-Seine a initié, avec l'appui de la Région Île-de-France, un dispositif d'information et de participation afin de recueillir l'avis de tous les acteurs locaux.

Notre avis compte !
Pour vous informer, pour vous exprimer sur le projet.

Le calendrier prévisionnel



www.hauts-de-seine.fr

La page Internet dédiée au projet

Une page Internet dédiée au projet et à la concertation a été mise en ligne dans l'onglet relatif aux projets routiers du Département sur son site Internet : www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/les-grands-projets/la-voirie-departementale/amenagement-de-l-avenue-de-la-liberte. Présentant les éléments clés du projet, cette page ouvrirait un accès aux informations susceptibles de questionner les publics. Des liens donnaient également la possibilité d'accéder aux « documents de la concertation », permettant ainsi à chacun de consulter et de télécharger les supports (dépliant synthétique du projet et panneaux d'exposition).



c) Le dispositif de participation

Les registres de la concertation

Les registres papier de concertation sur le projet d'aménagement de l'avenue de la Liberté étaient disponibles dans les mairies de Clichy et de Saint-Ouen-sur-Seine. Une couverture et un dos ont été réalisés aux couleurs du projet pour faciliter l'identification du document.



Le formulaire de contribution

Un formulaire en ligne a été mis à disposition des internautes sur la page Internet dédiée au projet et à la concertation pour permettre une contribution dématérialisée, privilégiée et complémentaire aux registres papiers au vu de la situation sanitaire.

hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

EXPRIMEZ-VOUS !

Une question à poser ? Un point de vue à partager ? Votre avis nous intéresse !
Le formulaire est simple à compléter. Le formulaire de contact ci-dessous et participe à la consultation en remplissant le champ « Votre commentaire ».

Adresse email*

Votre commentaire*

Nom*

Prénom*

Adresse*

Ville*

Codé postal*

Numéro de téléphone*

*Champ obligatoire

Sujet:

- Le climat
- Environnement
- Les déplacements
- Les aménagements paysagers
- Le planning
- Autres

En remplissant ce formulaire, vous acceptez que les informations recueillies soient utilisées par le Département dans le cadre de projet d'aménagement de l'ensemble de la Seine. Votre contribution (personnelle) sera versée au budget de la collectivité, et le cas échéant, aux dépenses y sont également supportés. Ces informations, ainsi que votre adresse e-mail peuvent être utilisées pour communiquer à des fins, et notamment à des fins de prospection, à des fins d'information.

Quels que soient vos avis, vous avez un droit total d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux informations recueillies par ce formulaire.

Pour en savoir plus, vous pouvez :

- Soit, nous adresser un message électronique à l'adresse suivante : info@hauts-de-seine.fr
- Soit, nous adresser un courrier postal à l'adresse suivante : info@hauts-de-seine.fr

Envoyer

4. Synthèse quantitative des expressions du public

a) Chiffres clés de la participation

Tout mode de participation confondu (2 registres papiers, un formulaire de contribution en ligne), le dispositif a permis de recueillir 118 contributions.

Modalités de contribution	Nombre de contributions	Portion de la contribution totale
Registre papier en mairie	5	4%
Formulaire de contribution en ligne	113	96%
Total	118	100%

b) Chiffres clés des thèmes d'expression

Le tableau ci-après recense la répartition quantitative des thématiques du projet abordés dans les contributions. Il est à noter qu'une contribution peut faire référence à plusieurs thèmes, et que certaines contributions peuvent être rédigées plusieurs fois, par des personnes différentes.

Thème	Nombre de fois où le thème a été abordé	Pourcentage de contributions abordant le thème
Thème 1 : Le projet dans ses grandes lignes	51	19%
Thème 2 : Les déplacements et le stationnement	158	58%
Thème 3 : Les aménagements thématiques	65	24%
Total	274	100%

5. Analyse des contributions recueillies

Préambule

La concertation préalable a permis de présenter au public le projet, ses enjeux et ses objectifs, qui accompagnent l'actuel développement urbain du territoire. Certains thèmes ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des participants. Ces derniers ont pu partager leurs questions, avis et/ou suggestions.

Le partage de l'espace entre les mobilités, la sécurité des cheminements des usagers ainsi que la place accordée aux mobilités douces et à la végétalisation de la future avenue sont des sujets qui ont été régulièrement évoqués dans les contributions du public.

1. Thème 1 : Le projet dans ses grandes lignes

Restitution des contributions

Nombre de contributions abordant le thème 1 : 51

Plusieurs contributions portent sur le parti d'aménagement de la future avenue. Si certains participants adhèrent au projet, approuvant les aménagements qui permettront une circulation fluidifiée jusqu'à la place du Général Roguet, un meilleur partage de l'espace public entre les mobilités et des aménagements paysagers de qualité, d'autres considèrent que la répartition entre usages n'est pas optimale. Le partage de la voirie entre les différentes mobilités est considéré par certains comme dangereux. Plusieurs aménagements sont ainsi questionnés :

- La proximité des habitations avec les flux de véhicules interroge les participants qui craignent des accidents entre les usagers, principalement entre piétons et automobilistes ;
- L'insertion sur la piste cyclable depuis la place du Général Roguet est jugée dangereuse, les cyclistes venant s'insérer sur la piste à proximité des automobilistes circulant sur l'avenue ;
- Les intersections de la future avenue avec la rue Pierre et la rue de Clichy posent également question, les contributeurs évoquant un manque d'aménagements sécurisés et adaptés pour les déplacements cyclistes sur ces carrefours.

La question de la sécurité des déplacements piétons et cyclistes est complétée à plusieurs reprises par la proposition d'aménagements de dos d'ânes et par la mise en place d'une zone de limitation de la vitesse à 30km/h afin de ralentir la circulation des véhicules et permettre un partage de l'espace public plus sécurisé et adapté entre les mobilités.

Par ailleurs, plusieurs participants soulignent un manque d'information sur des aspects du tracé. Des questions quant à la façon dont l'avenue de la Liberté sera raccordée au boulevard Jean Jaurès, à la possibilité d'envisager un raccordement de l'avenue à la rue Pierre Dreyfus ou encore sur la façon dont elle se prolongera côté Saint-Ouen-sur-Seine sont formulées. Plusieurs participants souhaitent également que l'aménagement de l'avenue de la Liberté s'inscrive dans la continuité des aménagements réalisés sur la rue Emmy Noether et demandent que le nombre de voies réservées aux véhicules soient limitées au nombre de deux (une voie pour les voitures et une voie pour les bus) afin que les autres voies envisagées par le projet à date soient dédiées à l'aménagement d'espaces verts et d'une promenade piétonne.

Parmi les avis recueillis, des riverains s'opposent au projet en raison des nuisances qu'engendreront les usages de la future avenue :

- des nuisances sonores : la hausse du trafic ou de la vitesse ainsi que l'implantation des arrêts de bus à proximité des habitations favorisant l'exposition au bruit des riverains sont des questions controversées ;
- des nuisances visuelles : les contributions mentionnent un projet accordant une place trop importante aux infrastructures routières bétonnées, au détriment d'aménagements paysagers, fréquemment demandés ;
- des nuisances environnementales : l'augmentation du trafic sur la future avenue questionne des participants qui craignent une détérioration de la qualité de l'air liée à la pollution engendrée par la circulation des voitures. Cette crainte d'une dégradation du cadre de vie, les questions environnementales et de santé sont des sujets au cœur des préoccupations des participants.

Si certains s'opposent au projet, d'autres participants expriment le souhait de voir les aménagements enrichis ou modifiés. Les suggestions suivantes sont proposées :

- l'aménagement d'une route uniforme et plus large sur l'ensemble du parcours jusqu'au Boulevard Victor Hugo - Gare RER C ;
- le remplacement des voies réservées aux bus et aux voitures par un projet de tramway ;
- la création d'une meilleure connexion et intermodalité entre tous les modes de déplacement ;
- l'aménagement de la place du Général Roguet avec l'implantation d'espaces paysagers qualitatifs ;
- la mise en sens unique de l'avenue Claude Debussy en direction de la place du Général Roguet, en réservant l'autre sens de circulation à la circulation des bus et vélos ;
- l'implantation d'arbres le long de l'avenue, afin de limiter les nuisances sonores et de la rendre plus agréable ;
- et la mise en place de ralentisseurs sur le linéaire afin de garantir une meilleure sécurité pour les usagers.

Les orientations du maître d'ouvrage

Le Maître d'ouvrage lancera des études complémentaires visant à :

- réaffirmer l'équilibre des différents usages de l'infrastructure (piétons, vélos, bus, véhicules) et à renforcer une cohabitation plus sûre entre eux,
- assurer la meilleure coordination avec les projets connexes mais hors périmètre de l'avenue de la liberté (pôle bus à Saint-Ouen-sur-Seine sous MOA de Plaine commune, place Roguet et projet urbain de la ville de Clichy) et le plan de circulation des villes,
- réduire encore la perception routière de l'infrastructure par des aménagements paysagers, qualitatifs et urbains renforcés, réaliser des illustrations et mieux communiquer sur ce point auprès du public.

Le maître d'ouvrage précise qu'une part non négligeable des remarques formulées feront l'objet de réponses dans les phases ultérieures d'études. En effet le niveau de précision des études actuelles n'a pas pour vocation à préciser un projet définitif mais à en tester les caractéristiques principales pour le faire évoluer. Le public pourra prendre connaissance des précisions apportées au projet durant les phases de projet à suivre et à l'occasion d'opérations de communication.

2. Thème 2 : Les déplacements et le stationnement

Restitution des contributions

Nombre de contributions abordant le thème 2 : 158

a. Sous-thème 2a : Les déplacements piétons

Nombre de contributions abordant le sous-thème 2a : 19

Parmi les aménagements piétonniers prévus dans le cadre du projet, certains sont remis en question par des contributeurs. C'est notamment le cas des îlots piétons perçus comme difficilement accessibles en toute sécurité. Il en est de même pour le passe pied pour le stationnement sur le terre-plein central qui selon certains contributeurs ne facilite pas les cheminements piétons, n'étant pas relié à un trottoir et impliquant donc des traversées sur l'avenue plus fréquentes. Par ailleurs, l'idée d'une promenade partagée avec la piste cyclable n'est pas soutenue par les participants.

Plusieurs contributions portent sur la nécessité de créer davantage de voies et d'espaces réservés aux piétons. En effet, certains contestent la trop grande place donnée à la circulation des voitures par rapport à celle dédiée aux piétons. Certaines contributions sont accompagnées de propositions afin que le projet prévoie un meilleur équilibre entre véhicules et mobilités douces comme :

- La création d'esplanades, de promenades et de mails piétons,
- La suppression d'une rangée de stationnement de véhicules pour permettre aux piétons de s'approprier cet espace et d'y cheminer,
- L'aménagement de la place du général Roguet avec la mise en place d'espaces de vie et de convivialité (cafés, brasseries, etc) pour en faire un espace plus agréable pour les piétons,
- La création d'un mail piéton et d'espaces verts permettant d'atténuer les nuisances sonores entre les 2 voies, comme cela a été fait pour le parc François Mitterrand,
- Un allongement du temps de traversée des voies et des virages plus étroits pour les voitures pour sécuriser et fluidifier les déplacements piétons.

D'autres contributeurs remettent plus largement en question le projet et proposent de remplacer les voies routières ou les stationnements dédiés aux voitures par des voies piétonnes.

b. *Sous-thème 2b : Les déplacements automobiles et le stationnement*

Nombre de contributions abordant le sous-thème 2b : 82

La création du nombre de voies dédiées à la circulation automobile est jugée peu appropriée à l'espace disponible et en contradiction avec la nécessité de développer les mobilités douces et l'accès aux transports en commun. L'incompréhension de ne pas réduire le nombre de voies pour faire circuler bus et voitures sur une seule et même voie transparaît dans les contributions. En effet, un certain nombre de contributeurs souhaiteraient voir les espaces réservés aux voitures et au stationnement réduits au profit d'espaces permettant un cheminement piéton agréable et/ou une implantation d'espaces paysagers plus importante.

Certains contributeurs se montrent également hostiles au projet, le comparant au projet antérieur de prolongement de l'A15 jusqu'au périphérique par la création d'une sortie d'autoroute au niveau du pont de Gennevilliers, déjà contesté par le passé. Ils redoutent un déversement du trafic de l'A15 sur la future avenue de la Liberté et craignent que le projet ne réponde pas aux besoins de fluidifier le trafic routier. En effet, l'implantation de la future avenue est souvent perçue comme une façon de déplacer les embouteillages de l'axe de l'A15/périphérique dans la ville. Certains contributeurs en revanche restent enthousiastes à l'idée de la création de la future avenue, considérant que les embouteillages seront moins localisés à proximité des habitations.

Un participant s'interroge par ailleurs sur les éventuelles modifications des sens de circulation des voies environnantes que pourrait entraîner la création de l'avenue de la Liberté et souhaite connaître les rues qui pourraient être concernées par ces modifications.

Le stationnement le long de l'avenue est également remis en question par certains contributeurs. Si le stationnement est nécessaire car jugé insuffisant à proximité des immeubles existants et en construction, sa localisation en surface le long du tracé est remise en question. Ils suggèrent par exemple que le stationnement latéral envisagé soit supprimé pour donner place à plus de végétation, ce qui permettrait d'atténuer les nuisances sonores causées par la circulation des voitures et rendrait la circulation des usagers plus agréable. La nécessité de créer des places de livraison et des places de stationnement pour les voitures électriques, non prévues dans le cadre du projet est toutefois soulignée.

Par ailleurs, plusieurs participants expriment leur crainte quant à une hausse des accidents dans cette zone. Certains avis comportent des propositions d'aménagements afin d'améliorer le projet et la sécurité de tous les usagers telles que :

- une meilleure signalisation ;
- la mise en place de dos d'ânes pour permettre un ralentissement des voitures ;
- une limitation de la vitesse de circulation plus stricte ;
- une révision des sens de circulation.

Enfin, le projet est régulièrement perçu comme ayant un impact néfaste pour l'environnement et sur la qualité de l'air. Des alertes sont émises quant au positionnement des feux de signalisation à

proximité des habitations. Une modification de leur implantation est souhaitée afin de réduire les émissions de gaz d'échappement à proximité des habitations.

c. Sous-thème 2c : Les déplacements vélo

Nombre de contributions abordant le sous-thème 2c : 33

Plusieurs riverains s'interrogent sur l'intégration des mobilités douces dans le cadre du projet. La place donnée au vélo est jugée insuffisante et certains contributeurs suggèrent une meilleure répartition entre voies réservées aux voitures et aux cycles.

L'implantation de la piste cyclable et sa discontinuité font également l'objet de remarques. Les participants considèrent que la piste cyclable telle qu'envisagée dans le projet ne réunit pas les caractéristiques nécessaires pour que les cyclistes se déplacent de façon sécurisée et agréable. Certains souhaitent par exemple revoir le partage de la voie entre piétons et cycles au début du terre-plein central car ils craignent une confusion et un conflit d'utilisation sur cet espace puisque les deux modes doux partagent le même espace de circulation sur 10 mètres.

Des alternatives d'implantation de la piste cyclable sont suggérées :

- l'implantation d'une piste cyclable continue pour permettre aux cyclistes de circuler sur un axe sans intersections et plus sécurisé ;
- l'implantation d'une piste cyclable bidirectionnelle latérale pour éviter aux cyclistes de cheminer entre les voies réservées aux voitures ;
- l'implantation d'une piste cyclable sur la route et non sur le trottoir afin de mieux distinguer cheminements piétons et cyclistes.

Si d'autres participants ne remettent pas en cause l'implantation de la piste, ils suggèrent la mise en place d'une séparation physique entre voie piétonne et voie cyclable pour une meilleure lisibilité et sécurité des déplacements de chacun. Certains craignent en effet que la piste cyclable, implantée à proximité des arrêts de bus, soit source de situations dangereuses, et que les utilisateurs des transports en commun cheminent sur cette piste.

Plus largement, un certain nombre de participants demandent la mise en place d'équipements adaptés pour la bonne intégration et la sécurité des cheminements cyclistes :

- l'aménagement des entrées et sorties des pistes cyclables avec amorces ;
- l'aménagement de voies cyclables plus larges avec un marquage au sol adapté ;
- une signalétique visible par tous ;
- une continuité des revêtements dans les carrefours entre voie cyclable et voie réservée aux bus ;
- la création de places de stationnement pour vélos en lieu et place de certaines places de stationnement réservées aux voitures ;
- la création d'une station Vélib'.

d. Sous-thème 2d : Les déplacements bus

Nombre de contributions abordant le sous-thème 2d : 24

Si la nécessité de création d'une voie dédiée aux bus est globalement approuvée par les participants, son implantation est en revanche questionnée. En effet, comme pour le stationnement des voitures, certains avis considèrent que l'espace réservé à la voie de bus est trop important et restreint la place donnée à la végétalisation de l'avenue. Plusieurs suggestions pour un meilleur partage de cet espace entre bus, végétation et mobilités douces sont formulées :

- l'implantation de la voie réservée aux bus sur la route ;
- l'implantation d'un pôle bus situé à proximité des bureaux ou du futur Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord ainsi que l'implantation de dos d'ânes, de feux rouges et la mise en place de la limitation de la circulation à 30km/h afin de limiter les nuisances sonores et la pollution de l'air que pourraient subir les riverains.

Certains riverains questionnent également le pôle bus (hors projet) et ses équipements et souhaitent que certains aménagements soient effectués ou modifiés afin de sécuriser cet espace et d'y limiter les regroupements de personnes. Ainsi, l'installation de caméras de surveillance ou la suppression de bancs à proximité de ce pôle sont évoquées par des riverains et futurs riverains du territoire.

Les orientations du maître d'ouvrage

Dans le cadre des études complémentaires à venir, le maître d'ouvrage s'attachera notamment à :

- rechercher une implantation continue d'un même côté de la piste cyclable dans le prolongement de celle prévue au pôle bus,
- rendre plus naturels, plus fluides et encore plus sécurisés les itinéraires piétons,
- insérer la voie de site propre bus de façon sûre et en minimisant l'effet de coupure urbaine,
- En accord avec les villes et les intercommunalités, transformer les places de stationnements en surfaces végétalisées et d'infiltration des eaux pluviales.

Néanmoins le maître d'ouvrage considère qu'une voie de site propre est opportune et évitera aux bus de subir la congestion récurrente de la voirie aux heures de pointe. Il s'agit de participer à l'attractivité des transports en commun à l'occasion de la création de ce nouveau quartier. En outre il s'agit également d'assurer un rabattement bus plus efficace vers le pôle M14/RERC récemment mis en service.

3. Thème 3 : Les aménagements thématiques

Restitution des contributions

Nombre de contributions abordant le thème 3 : 65

a. Sous-thème 3a : Aménagements paysagers et végétalisation

Nombre de contributions abordant le sous-thème 3a : 33

La question des aménagements paysagers est fréquemment mentionnée par les contributeurs. D'une manière générale, les participants s'inquiètent de la place accordée à la végétation qu'ils considèrent essentielle afin de garantir un cadre de vie et un équilibre entre infrastructures routières et végétalisation harmonieux. Plusieurs suggestions d'aménagements paysagers sont formulées :

- le remplacement de certaines places de stationnement par des espaces végétalisés ;
- la transformation de certaines voies réservées aux voitures, jugées trop nombreuses, par la réalisation d'une coulée verte permettant aux piétons de cheminer dans un environnement plus agréable ;
- la végétalisation des trottoirs et de la place Roguet pour éviter les îlots de chaleurs ;
- le prolongement de la promenade paysagère de la rue Emile Noether jusqu'à la Seine ;
- la création d'espaces verts le long de l'avenue permettant des cheminements plus attrayants et limitant la création d'îlots de chaleur urbains.

D'autres aménagements, combinés aux aménagements paysagers, sont évoqués par des participants afin de rendre le projet plus agréable pour tous les usagers : l'installation de fontaines, de monuments (fresque, œuvre d'art...) ou encore d'un revêtement clair des trottoirs et de la chaussée qui permettraient une meilleure intégration du projet dans son environnement proche.

Enfin, certains avis questionnent, de manière plus spécifique, la nature des aménagements paysagers envisagée dans le cadre du projet et le type de végétation qui sera plantée (arbres, végétaux, nombre de variétés, types de feuillages et de tiges, hauteur maximale des arbres). D'autres souhaitent que le projet soit végétalisé de façon équitable entre les communes de Clichy et de Saint-Ouen.

b. *Sous-thème 3b : Préoccupations écologiques*

Nombre de contributions abordant le sous-thème 3b : 25

Les contributions recueillies sur la thématique de l'environnement sont nombreuses, des participants questionnant l'impact écologique et les nuisances que pourraient générer la future avenue et ses aménagements.

Ainsi, au-delà d'une volonté de créer davantage d'espaces verts pour apaiser les cheminements et les rendre plus agréables, la création d'espaces végétalisés est fortement soutenue par des participants pour les effets vertueux qu'ils procurent pour l'environnement : limitation de la pollution de l'air, des nuisances sonores, des îlots de chaleur, etc.

Des participants portent également une attention particulière aux équipements urbains répondant aux préoccupations de respect de l'environnement qui seront installés dans le cadre du projet. Ainsi, la nécessité d'installer des poubelles le long de la future avenue est mentionnée.

c. *Sous-thème 3c : Aménagements commerciaux*

Nombre de contributions abordant le sous-thème : 6

Certains avis émis proposent que les trottoirs créés dans le cadre de projet puissent être utilisés par des commerces (magasins, restaurants, terrasses, etc.). Les participants considèrent que ces trottoirs sont suffisamment larges pour permettre la création de lieux de vie, notamment sur la place du

Général Roguet dont l'îlot central pourrait être aménagé avec l'objectif de créer des espaces de vie supplémentaires.

La mention de ces aménagements traduit plus largement le souhait des contributeurs de voir la future avenue devenir un lieu de vie agréable et vivant pour tous les usagers.

Les orientations du maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage prendra en compte dans la suite des études à mener :

- Une recherche de végétalisation supplémentaire là où cela est possible (pieds d'arbres, surfaces supplémentaires aménageables en plantations,...),
- En accord avec les villes et les intercommunalités, transformation des surfaces dédiées au stationnement en surfaces affectées à la végétalisation ou à l'infiltration des eaux pluviales,
- Une recherche, avec les villes et les partenaires concernés, d'une cohérence d'aménagement prenant en compte l'implantation de commerces, la création de lieux de vie et de manière générale le souhait de créer un cadre de vie agréable pour les différents usagers.

En revanche le maître d'ouvrage souhaite conserver la voie de site propre bus afin de favoriser l'attractivité des transports en commun à l'occasion de la création du nouveau quartier.

Conclusion

La concertation a permis :

- au public, de connaître, comprendre et de s'exprimer sur les propositions d'aménagements portées par le Département des Hauts-de-Seine pour la création de l'avenue de la Liberté ;
- au maître d'ouvrage, d'avoir un éclairage sur les attentes et les questionnements des participants, qui sont principalement des riverains des communes concernées par le projet ou usagers du futur axe.

Le Département note une participation avec plus de 110 contributions recueillies sur le formulaire en ligne et sur les registres papier déposés dans les mairies des villes de Clichy et de Saint-Ouen-sur-Seine. À ce titre, le dispositif d'information et de concertation a été bien accueilli et a permis l'expression du public.

Si les ambitions du projet sont en majorité comprises par les participants, il suscite un certain nombre de questionnements. Les principales préoccupations exprimées concernent le partage de la voirie et la place accordée aux voitures et au stationnement, la sécurité des piétons et cyclistes, l'implantation et les caractéristiques de la piste cyclable, l'augmentation du trafic routier dans le secteur et des nuisances sonores, la valorisation des aménagements paysagers et la préservation de l'environnement.

Prenant en compte les enseignements de la concertation, les études ultérieures seront conduites de manière à optimiser les aménagements proposés et à réduire les impacts du projet. Le Département souhaite également poursuivre le dialogue entamé avec les publics actuels et futurs du projet.

Ce bilan sera rendu public, transmis aux communes concernées et mis à disposition sur le site du Département (www.hauts-de-seine.fr). Le présent bilan de concertation préalable doit également faire l'objet d'une approbation par la Commune de Saint-Ouen-sur-Seine.